



PIX - Activation des comptes pour les 4èmes et les 3èmes

publié le 17/04/2020

Descriptif :

Elèves de 4ème et de 3èmes : Voir l'information dans pronote pour l'activation de votre compte PIX ; Un code y est donné pour réaliser un parcours de découverte , ainsi que la procédure pour lancer PIX à partir de I-CART, avec une petite vidéo tutoriel.

Voici les principaux écrans d'un élève dans PIX :

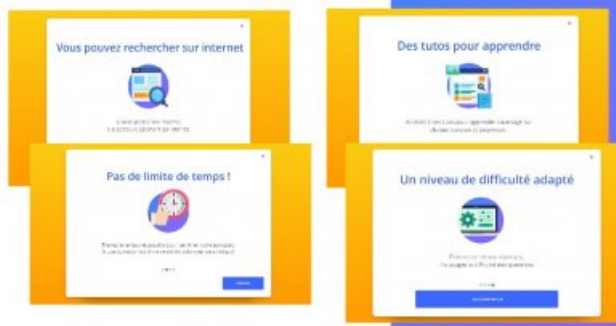
Elèves de 4ème et de 3èmes : Voir l'information dans pronote pour l'activation de votre compte PIX (*)

Un code y est donné pour réaliser un parcours de découverte , ainsi que **la procédure pour lancer PIX** à partir de I-CART, avec une petite vidéo tutoriel

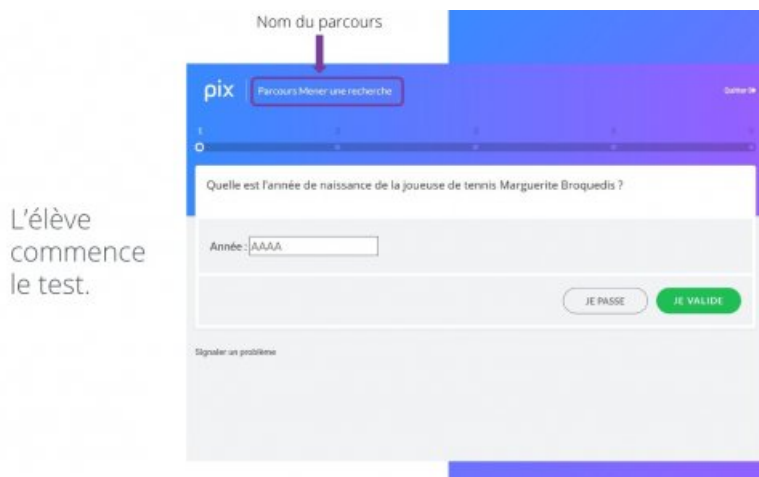
— > Une fois reconnu et le code parcours saisi :

Voici les principaux écrans d'un élève dans PIX :

Les "règles du jeu" de Pix lui sont présentées.
Celles-ci sont affichées une seule fois.

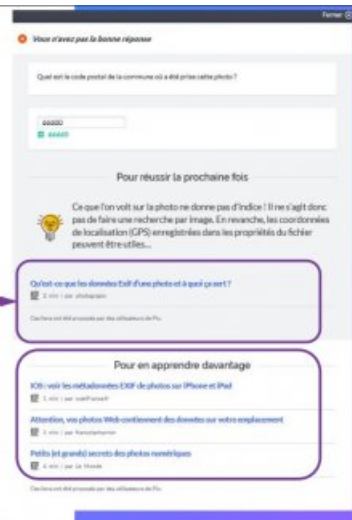


Le "test" commence :



Un peu d'aide pendant le parcours ?

Il peut aussi consulter des tutos pour progresser.



Pause possible :

À tout moment, l'élève peut s'interrompre dans le parcours, puis y revenir plus tard.

En cliquant sur "**Reprendre**", il reprendra son parcours à l'endroit où il s'était arrêté.



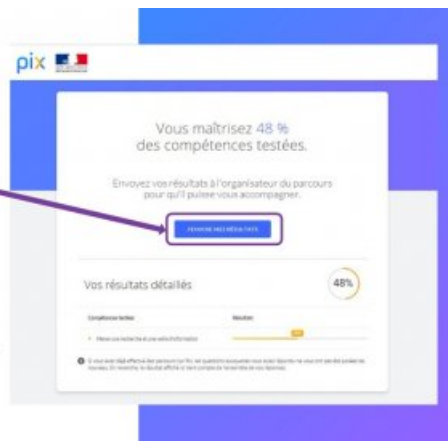
Important : envoyer ses résultats, après vérification :

À la fin du test, il **visualise** ses résultats et les **envoie** à son enseignant.

À noter :

Tant que l'élève n'a pas envoyé ses résultats, ils ne s'affichent pas dans le csv des résultats de la campagne.

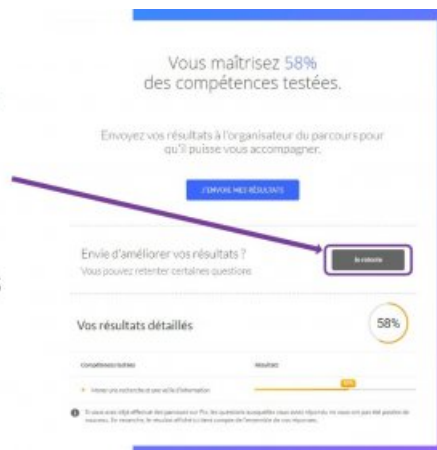
L'envoi des résultats par l'élève permet le respect du RGPD.



Possibilité d'améliorer ses résultats avant l'envoi !

4 jours après avoir réalisé un parcours et si les résultats n'ont pas été envoyés :

Il est possible d'améliorer ses résultats en **"retentant"** le même parcours.
Seules les épreuves échouées précédemment seront proposées.



REMARQUE POUR LA SUITE : Une fois votre PIX activé, vous pouvez continuer à progresser en autonomie pour vous situer dans vos compétences numériques, ou bien attendre que vos professeurs vous proposent des parcours en fonction des activités numériques réalisées avec eux.

RAPPEL : La certification des compétences numériques des élèves sera obligatoire en 3ème et en terminale à partir de la rentrée prochaine.

Pour les 3èmes de cette année, il est important de s'approprier l'outil dès maintenant en vue de se préparer à la future certification, quelle que soit l'orientation. Votre compte PIX vous suivra l'an prochain et les années suivantes.

(*) Si vous ne connaissez pas PIX, voir l'article mis sur le site [du collège](#) le 13/04/20



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.